

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2023-11/65C

---

## Objet : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE THEZA POUR LA REALISATION DU PARC JONQUERES.

---

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	33
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	26		Abstention :	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGARBOIX, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Pascale GUICHARD donne pouvoir à Jean ROMEO  
Christophe MANAS donne pouvoir à Valérie LISSARRE  
Angèle PEREZ donne pouvoir à Ange GARCIA  
Nathalie PINEAU donne pouvoir à Thierry DEL POSO  
Pierre ROSSIGNOL donne pouvoir à Manon SABARDEIL  
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER  
Sylvie TORRES donne pouvoir à Colette ROIG

**Absents excusés :** Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance** : Thierry LOPEZ

**Date de convocation :** 22 novembre 2023

---

Le Président expose à l'Assemblée,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5214-16-V ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de Théza en date du 26 septembre 2023 ;

**Considérant** que la commune de Théza a eu pour projet la réalisation du parc Jonquères porteur pour le territoire et exemplaire en terme de respect de la biodiversité, de l'environnement mais aussi de l'animation culturelle ;

**Considérant** que la commune de Théza sollicite la Communauté de communes pour l'obtention d'un fonds de concours à hauteur de 20 000,00 € ;

**Considérant** que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Maitrise d'œuvre	15 300,00 €	DSIL	40 100,00 €
Coordination SPS	1 680,00 €	AMI Friche	58 240,00 €
Gros œuvre terrassement	41 950,34 €	Conseil Départemental	27 000,00 €
Réseaux secs	28 088,20 €	CC Sud Roussillon	20 000,00 €
Mobilier	42 783,00 €	Mairie de Théza	85 831,00 €
Aménagement	19 656,20 €		
Maçonnerie	33 270,00 €		
Serrurerie	41 038,60 €		
Divers	7 404,67 €		
<b>TOTAL</b>	<b>231 171,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>231 171,00 €</b>

**EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Théza en vue de participer au financement de la réalisation du parc Jonquères, à hauteur de 20 000,00€ ;

↳ **AUTORISE** le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
**Le Président**

